



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 27 septembre 2026



SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT

RÉTROSPECTIVE 2022-2026 DES MESURES OBTENUES PAR LA FGAAC-CFDT

LA FGAAC-CFDT A MULTIPLIÉ LES ACTIONS POUR DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT DES ADC !

La période 2022-2026 a été marquée par une reprise très forte de l'inflation. Dans un tel contexte, la FGAAC-CFDT a multiplié les actions pour obtenir la programmation de différents rendez-vous salariaux !

Elle a également mis à profit plusieurs négociations, notamment celle de l'accord fin de carrière, pour porter ses propositions et gagner des mesures en faveur du déroulement de carrière des conducteurs !

Plus récemment, le 22 septembre, lors de la réunion de l'observatoire des rémunérations, la FGAAC-CFDT a obtenu l'activation de la clause de revoyure salariale prévue à l'accord salarial 2026, dont l'ensemble des mesures ont pu être intégralement sauvegardées grâce à la signature de la FGAAC-CFDT ! ➡➡➡

LA FGAAC-CFDT POURSUIT SON TRAVAIL MILITANT POUR AMÉLIORER LA RÉMUNÉRATION ET LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES ADC !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT



Téléchargez gratuitement l'application



SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT : RÉTROSPECTIVE FGAAC-CFDT 2022-2026 :

➔ RÉTROSPECTIVE 2022/2026 DES MESURES OBTENUES PAR LA FGAAC-CFDT :

- ➔ Depuis des années, certaines OS font le choix de ne pas signer les accords salariaux.
- ➔ C'est un choix qui les regarde. La FGAAC-CFDT a fait, quant à elle, le choix de prendre et d'ancrer les différentes mesures salariales, qu'elle a revendiquées et obtenues, pour préserver et améliorer le pouvoir d'achat et le déroulement de carrière des conducteurs !
- ➔ Mise bout à bout depuis 5 ans, les mesures salariales gagnées par la FGAAC-CFDT sont loin d'être anodines et représentent une augmentation visible et mesurable par les ADC et plus largement par l'ensemble des cheminots !

PRINCIPALES MESURES SALARIALES OBTENUES PAR LA FGAAC-CFDT DEPUIS 2022 :

AUGMENTATION GÉNÉRALE



AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES
AUGMENTATION DU TRAITEMENT
SALAIRES MINIMAUX

PARTAGE DE LA VALEUR



INTÉRESSEMENT
PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR
GRATEX

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE



DÉBLOCAGE DE LA GRILLE
NIVEAUX ET PR SUPPLÉMENTAIRES
DÉLAIS DE SÉJOUR

PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETÉ



CRÉATION DE NOUVEAUX ÉCHELONS
CRÉATION DE NOUVEAUX PAS D'ANCIENNETÉ
ANNUALISATION DE L'ANCIENNETÉ

PRIMES DE TRACTION



REVALORISATION DES PRIMES DE TRACTION
SÉCURISATION DE LA PRIME DE TRACTION
REVALORISATION P1 ET P2 ET CRÉATION P3

INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS



EVS DE PRODUCTION
INDEMNITÉS DI ET FÊTES
ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT

PFA, GRAVAC INDEMNITÉ RÉSIDENCE



REVALORISATION DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE
REVALORISATION DE LA GRAVAC
AMÉLIORATION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE



PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT
FORFAIT MOBILITÉ DURABLE
AIDE ACHAT VÉLO

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT : RÉTROSPECTIVE FGAAC-CFDT 2022-2026 :



➔ AUGMENTATION GÉNÉRALE :

MESURES SALARIALES	2022	2023	2024	2025	2026
Augmentation générale des salaires (AGS)	AGS de +1,4% + augmentation forfaitaire de 400€/an	AGS de +2%	AGS de +1,8%	AGS de +0,5% au 1 ^{er} avril 2025	AGS de +0,25% au 1 ^{er} juillet 2026 et de +0,25% au 1 ^{er} octobre 2026
Augmentation du traitement pour certaines PR	Augmentation du traitement de 130€/an PR-5 à la PR-15		Augmentation du traitement de la PR-5 à la PR-16		
Salaire minimum SMIC+10%			Mise en place d'un salaire minimum SMIC +10%	Reconduction du salaire minimum SMIC+10%	Pérennisation du salaire minimum SMIC+10%
Salaires minimaux des agents contractuels	Revalorisation des montants des salaires minimaux sur les Classes 1 à 4 au 1 ^{er} juillet 2022	Revalorisation des montants des salaires minimaux sur les Classes 1 à 4 au 1 ^{er} janvier 2023	Revalorisation des montants des salaires minimaux sur l'ensemble des classes	Revalorisation des montants des salaires minimaux sur les Classes 1 à 3 au 1 ^{er} janvier 2025	Revalorisation des montants des salaires minimaux sur l'ensemble des classes



➔ PARTAGE DE LA VALEUR :

MESURES SALARIALES	2022	2023	2024	2025	2026
Accord d'intéressement	670€ brut pour Voyageurs	606€ brut pour Voyageurs	1328,47€ brut pour Voyageurs	1316€ brut pour Voyageurs	1396,14€ brut pour Voyageurs
Prime de partage de la valeur et GRATEX		PPV de 400€ (décembre 2023)	GRATEX de 400€ (mars 2024)	PPV de 400€ (décembre 2025)	PPV de 250€ (mars 2026)



➔ DÉROULEMENT DE CARRIÈRE :

MESURES SALARIALES	2022	2023	2024	2025	2026
Déblocage de la grille ADC		Création de la TA2-14 et de la TB3-21 et de la PR-16 Classe 3 et PR-20 Classe 4		Création du TA3-16 et du TB4-23	
Déroulement de carrière (niveaux supplémentaires)	Majoration de 15% des contingents de passage en niveau pour les notations 2022	Majoration de 15% des contingents de passage en niveau pour les notations 2023	Majoration de 15% des contingents de passage en niveau pour les notations 2024		

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT : RÉTROSPECTIVE FGAAC-CFDT 2022-2026 :

➔ DÉROULEMENT DE CARRIÈRE :

MESURES SALARIALES	2022	2023	2024	2025	2026
Déroulement de carrière (PR supplémentaires)			Attribution de 3000 PR hors compte (majoration de 11% du nombre de PR)	Attribution de 3800 PR hors compte	Attribution de 1200 PR hors compte en 2026
Délais de séjour maximal sur les PR de la grille	Mise en place d'un délai de séjour maximal sur les PR de la Classe TA-1 et Classe 2	Mise en place d'un délai de séjour maximal sur les PR de la Classe TA-2 et TB et pour les Classes 3 à 6	Réduction du délai de séjour maximal à 5 ans sur les PR des Classes TA et TB et pour les Classes 1 à 6	Réduction pour 3 ans du délai de séjour maximal à 4 ans sur les PR des Classes Classes 1 à 6 et TA/TB	Réduction pérenne du délai de séjour maximal à 4 ans sur les PR des Classes 1 à 6 et TA/TB
Création d'un délai de séjour pour l'accès TA-3 et TB-4					Engagement de programmer un GT qui traitera la question de la création d'un délai de séjour
Majoration de l'enveloppe d'AI (hors AI début de parcours et fin de carrière)			Majoration de l'enveloppe d'AI de 0,1 point		Majoration de l'enveloppe d'AI de 0,1 point
Augmentation individuelle "début de parcours"		Création de l'AI début de parcours majorée de 3%	Maintien de l'AI début de parcours majorée de 3%	Maintien de l'AI début de parcours majorée de 3%	Maintien de l'AI début de parcours majorée de 3%
Augmentation individuelle des ADC contractuels à 60 ans				Augmentation individuelle de 3% à 60 ans (sauf OMS)	Augmentation individuelle de 3% à 60 ans (sauf OMS)

➔ PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETÉ :

MESURES SALARIALES	2022	2023	2024	2025	2026
Création d'échelons			Création de l'échelon 9 pour les ADC (échelon 11 pour les agents sédentaires)	Création de l'échelon 10 pour les ADC (échelon 12 pour les agents sédentaires)	
Prime d'ancienneté des agents contractuels			Création d'un pas d'ancienneté à 33 ans	Création d'un pas d'ancienneté à 36 ans	
Garantie Annuelle de Progression Salariale					Création d'une Garantie Annuelle de Progression Salariale

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT : RÉTROSPECTIVE FGAAC-CFDT 2022-2026 :



→ PRIMES DE TRACTION :

MESURES SALARIALES	2022	2023	2024	2025	2026
Revalorisation de la prime de traction (PT)	Revalorisation de la prime de traction de 220€/an	Revalorisation de la prime de traction de 600€/an		Revalorisation PT à partir du 1 ^{er} avril de 13,50€/mois pour un statutaire (y compris PFA) et 15€/mois pour un contractuel	Revalorisation de la prime de présence et paiement dès la première minute de la JS
Revalorisation des majorations de la prime de travail (pénibilité)			Revalorisation des P1 et P2 et création du P3		
Sécurisation de la prime de traction			Amélioration du montant de la prime de traction garantie en cas de maladie ou de blessure hors-service		Amélioration du montant de la prime de traction garantie en cas de maladie ou de blessure hors-service
Rémunération des JSU					Amélioration de la rémunération des JSU (Journée Sans Utilisation)
Prime garantie					Majoration du calcul de la prime garantie
Prime journalière de congé					Modification du calcul de l'acompte congé et création de la prime journalière de congé



→ EVS/INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS :

MESURES SALARIALES	2022	2023	2024	2025	2026
EVS de production	Revalorisation de 4%	Revalorisation de 2%			
Indemnités nuits DI et Fêtes	Revalorisation de 7%	Revalorisation de 4%	Revalorisation de 4%		
Allocations de déplacement	Revalorisation de 3%	Revalorisation de 6%			
Prime de transport exceptionnelle (prime carburant)	100€	150€			



SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT : RÉTROSPECTIVE FGAAC-CFDT 2022-2026 :

➔ PFA/GRAVAC/INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

MESURES SALARIALES	2022	2023	2024	2025	2026
Prime de fin d'année		Revalorisation pérenne de la PFA des ADC et des agents relevant du Code Prime9			
Gratification de Vacances	Revalorisation pérenne de la GRAVAC de 100€				Revalorisation pérenne de la GRAVAC de 100€
Indemnité de résidence (IR)		Revalorisation de 40% de l'IR de la Zone 1 et extension à la Savoie et la Haute-Savoie	Création d'une Zone IDF et d'une Zone 2 bis et d'un montant plancher au 1 ^{er} avril 2024		

➔ FORFAIT MOBILITÉ DURABLE :

MESURES SALARIALES	2022	2023	2024	2025	2026
Forfait Mobilités Durables		Mise en place du FMD	Reconduction du FMD	Reconduction du FMD	Reconduction du FMD
Participation aux frais de transport publics		Prise en charge de 75% du prix des titres d'abonnement souscrits par l'agent, dans le cadre du trajet entre sa résidence et le lieu de travail	Reconduction de la prise en charge de 75% du prix des titres d'abonnement souscrits par l'agent, dans le cadre du trajet entre sa résidence et le lieu de travail	Reconduction de la prise en charge de 75% du prix des titres d'abonnement souscrits par l'agent, dans le cadre du trajet entre sa résidence et le lieu de travail	Reconduction de la prise en charge de 75% du prix des titres d'abonnement souscrits par l'agent, dans le cadre du trajet entre sa résidence et le lieu de travail (50% si régime dérogatoire non reconduit dans la Loi de Finances 2026)
Aide à l'achat de vélo		Aide de 150€ brut	Aide de 150€ brut		Aide de 150€ brut

ÉLECTIONS AUX COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES SNCF

DU 19 AU 26 NOVEMBRE, VOTEZ ET FAITES VOTER

